

## COMMUNICATION AU COMITÉ FED

### CONCERNANT LE

# Programme d'action individuel 2017 en faveur de la République d'Haïti pour le thème du développement urbain à financer sur le mécanisme de transition du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement

## 1. Identification

Allocation FED	11 <sup>ème</sup> FED – enveloppe A
Coût total	36,5 millions d'EUR (contribution de l'UE) 0,5 millions d'EUR (contribution AECID) 0,1 millions d'EUR (contribution Expertises France) <b>37,1 millions d'EUR (coût total)</b>
Base juridique	Vu le règlement (UE) 2015/322 du Conseil du 2 mars 2015 relatif à la mise en œuvre du 11 <sup>ème</sup> Fonds européen de développement <sup>1</sup> , et notamment son article 9

## 2. Contexte national et thématique

La mesure individuelle concerne la République d'Haïti et couvre le développement urbain, thème prévu dans le 3<sup>ème</sup> secteur de concentration du Programme Indicatif National 11<sup>ème</sup> FED.

Haïti est le pays le plus pauvre du continent américain suivant la classification des Nations Unies, avec un PIB par habitant de 829,6 USD. En 2015, Haïti était classé 168 sur 187 pays pour l'indice de développement humain, (0,454 pour Haïti). 72 % des haïtiens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le chômage et le sous-emploi généralisés constituent un problème social majeur, qui touche environ 60 % de la population active. Ces 20 dernières années le taux de croissance démographique a dépassé la croissance économique, et il s'en suit une dégradation considérable de la situation socio-économique de la population avec une baisse de revenu per-capita et l'accroissement des inégalités sociales (coefficient de Gini 59,2 en 2013). Cette situation critique résulte de plusieurs facteurs, à la fois structurels et conjoncturels: prépondérance de l'emploi dans le secteur rural, dégradation de l'environnement, insécurité foncière, instabilité politique prolongée, fragilité des institutions, vulnérabilité très élevée aux chocs climatiques et économiques.

La population haïtienne est estimée à 10.5 millions d'habitants (2013) avec un taux d'accroissement annuel avoisinant les 1,8 %; près de la moitié a moins de 18 ans. Elle se concentre de plus en plus dans les zones urbaines dont la population a triplé en 20 ans. La transition vers une population à dominante urbaine se traduit par une croissance des villes extrêmement rapide, tant en population qu'en surface. 57,3 % de la population totale habite

<sup>1</sup> JO L 58 du 3.3.2015, p. 1.

désormais en ville, et 24 % vit dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP), qui connaît un accroissement extraordinaire. Haïti figurant au 4ème rang mondial en matière de vulnérabilité climatique, les villes haïtiennes cumulent les risques : 94 % des surfaces bâties sont exposées aux risques sismiques, 26 % à l'érosion, 57 % à l'inondation et 5 % au glissement de terrain. La croissance exponentielle et sans planification des villes, tant en population qu'en surface, prend souvent la forme de quartiers précaires dans les zones exposées aux plus forts risques. Ces quartiers sont dépourvus des infrastructures et services de base nécessaires, dont eau, assainissement, et gestion de déchets, et n'ont pas de trame viaire organisée. Ainsi la faible résilience économique des populations qui y habitent est aggravée par le manque d'accès aux services de base, aux marchés et à des emplois du secteur formel. Le séisme de 2010, et l'ouragan Matthew en 2016 ont mis en exergue les défis majeurs auquel Haïti et ses villes sont confrontés en raison de l'urbanisation incontrôlée : manque de logements adéquats, d'équipements et de services urbains, taux de chômage élevé, problèmes fonciers, dégradation environnementale et insécurité croissante.

Enfin, Haïti est également marqué par des inégalités de genre notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Les haïtiennes sont quotidiennement victimes de violence ou d'exclusion. Des discriminations en termes d'égalité d'accès aux services de base et à l'administration subsistent fortement, touchant les plus vulnérables.

### **3. Résumé du programme d'action**

#### **1) Contexte:**

L'organisation de la croissance des villes et leur gestion sont nécessaires pour améliorer leur résilience aux chocs externes, mais le pays n'a pas tous les outils législatifs et réglementaires adéquats, ni la capacité d'appliquer ceux qui existent. Les processus décisionnels de la planification urbaine sont fragmentés et touchent de nombreux acteurs institutionnels, à différents niveaux (central, départemental et municipal) et ceux-ci ont des capacités inégales et des superpositions ou des lacunes de responsabilités, dues à un cadre légal incomplet et désuet ou non appliqué. Il n'existe pas de structure ou outil de coordination. Les nombreux outils de gestion (permis de bâtir et de lotir...) ne sont pas appliqués; les mairies ne contrôlent pas leur territoire, n'arrivant pas à définir et faire respecter des zones non-constructibles d'une part, ni à planifier leurs extensions voire à valoriser la fiscalité locale.

Cependant, il y a une prise de conscience sur l'utilité d'une bonne planification urbaine et la mise en application des règlements associés (constructibilité, plans de prévention des risques, normes de construction, etc.), indispensables pour le développement durable des villes et la base d'une bonne gestion des risques.

L'amélioration du cadre légal et réglementaire de l'urbain, ainsi que les compétences des acteurs pour les mettre en place sont indispensables pour rendre les villes haïtiennes plus résilientes, et diminuer la pauvreté de leurs habitants. Ce travail institutionnel doit être accompagné d'activités sur le terrain, afin d'alimenter les réflexions institutionnelles et d'avoir un impact court terme sur les zones définies.

#### **2) Politique de coopération**

Il n'existe à ce jour en Haïti aucun document de politique nationale en matière urbaine, ni de directive nationale stratégique, légale ou technique. Il existe cependant des stratégies ou politiques relatives à des secteurs connexes ou sous-secteurs, notamment la Politique Nationale du Logement et de l'Habitat (PNLH- octobre 2013). Le Secrétariat Technique du

Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (ST/CIAT) a organisé en 2014 le premier Forum Urbain National, avec la mission de "fédérer une vision et une compréhension partagées des enjeux urbains au niveau national". La deuxième édition, soutenue par l'UE, a eu lieu en juin 2016.

### 3) Cohérence par rapport aux documents de programmation:

La mesure individuelle couvre le secteur de concentration n.3 infrastructures : sous-secteur développement urbain, identifié par le PIN 11ème FED.

La mesure individuelle est cohérente avec la description du secteur faite dans le PIN, et garde le même objectif général, ainsi que les priorités: "(i) la lutte contre l'urbanisation désordonnée des villes, (ii) la résilience aux risques et désastres des villes, (iii) l'amélioration des quartiers précaires, et (iv) l'aménagement des bassins versants en zone urbaine et (v) l'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides".

### 4) Actions retenues

L'objectif global du programme est de promouvoir le développement économique et social d'Haïti et la résilience des populations urbaines.

Les objectifs spécifiques sont 1) le renforcement de la gouvernance du secteur urbain, aux niveaux national et local; et 2) le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines.

Les interventions auront trois niveaux :(i) national pour des actions stratégiques, institutionnelles et normatives; (ii) départemental (sud) et métropolitain (ZMPP) pour des actions stratégiques, de formation et des études ; et (iii) local (Port-au-Prince, et Jérémie et Les Cayes pour l'intervention post-Matthew) pour les infrastructures et services et des actions de renforcement des capacités, création d'emplois et ingénierie sociale.

### 5) Résultats escomptés:

L'action contribue directement et indirectement à la réduction de la pauvreté. Elle s'inscrit dans l'Agenda 2030, et contribue aux objectifs de développement durable (ODD) suivants: ODD principal n°11 " Villes et communautés durables, et il favorise aussi l'obtention des ODD n°10 " Inégalités réduites ", n°13 " Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques " et n°8 " Travail décent et croissance économique ". En plus le programme contribue aussi, de manière indirecte, à atteindre des ODD n° 3 et 5 relatifs à l'égalité de genre, ainsi qu'à l'ODD n° 1.

Quant aux questions transversales toutes les actions y contribuent de façon directe.

#### Egalité des genres

Le programme visera à garantir un accès équitable à la ville, tant dans son volet institutionnel, que dans les activités qui y seront menées. La participation des femmes sera promue, et des études seront menées pour approfondir les connaissances sur le rôle spécifique des femmes (commerce informel et usage de l'espace public, par exemple) et l'impact spécifique sur les femmes de certains enjeux urbains (sécurité, mobilité...).

## Durabilité environnementale

L'environnement, la gestion des risques et désastres et l'adaptation au changement climatique sont pris en compte dans les différents volets : outils de gestion urbaine à développer (plans de protection des risques notamment), critères de choix des zones d'intervention, mobilité (réduction des émissions de gaz à effet de serre...), eau, assainissement et déchets solides (réduction des risques sanitaires et choléra, et diminution des dommages environnementaux, notamment ressources hydriques et pollution du littoral). De plus, la prise en compte du coût environnemental sera promue dans la structuration de la filière de construction (promotion de matériaux locaux renouvelables et efficacité énergétique).

## Bonne gouvernance

Le projet met au centre des activités le renforcement de la bonne gouvernance comme moyen indispensable pour assurer l'appropriation, la durabilité et une meilleure efficacité des interventions prévues. Ainsi, il est prévu d'accompagner le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, par le biais de son secrétariat, dans la préparation de la politique de la ville; le service de la planification urbaine du ministère des travaux publics sera renforcé pour revoir les règlements, et les mairies verront leurs capacités renforcées en termes de gestion urbaine. La société civile sera mobilisée en matière de plaidoyer au niveau local (participations aux décisions municipales, suivi des engagements, redevabilité...) et national (réforme du secteur)

## Droits de l'homme

Le programme cible les plus vulnérables, dans ses choix géographiques (intervention post-Matthew et choix de la zone d'intervention à Port-au-Prince), ce qui contribue à la promotion des droits des groupes vulnérables (enfants, l'égalité d'accès aux services de base). En outre, le projet intègre les principes de bonne gouvernance et la démocratie participative. Quant aux femmes, personnes âgées et porteurs d'handicap, il s'agit en particulier du droit à une vie digne.

### 6) Aide de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés:

Le projet PARAQ (10<sup>ème</sup> FED) intervient dans des quartiers précaires et apporte un appui institutionnel à plusieurs administrations nationales. Il est engagé à 99.5 % et consommé à 83 %. De nombreux enseignements sont tirés de ce projet pour URBAYITI.

Le volet opérationnel du PARAQ, concentré sur les zones affectées par le séisme, a ciblé la reconstruction des quartiers et des logements à travers une approche intégrée (c.à.d. intervenant sur plusieurs secteurs dans une zone limitée spatialement) menée de manière participative. Le volet institutionnel comprend trois axes : un appui au MTPTC pour la construction sûre (parasismique et anticyclonique) à travers l'ONU Habitat, un appui transversal pour la gestion urbaine (formations continues interservices et appui à la gestion de l'information), et deux programmes de recherche fondamentale.

Le PARAQ a assuré la transition du post-séisme, où les enjeux de reconstruction rapide prédominaient, à une dynamique de structuration institutionnelle et d'organisation de la croissance. Le présent programme capitalise sur ses acquis méthodologiques et institutionnels, tant dans l'intervention LRRD (Jérémie, Les Cayes) que celle prévue à Port-au-Prince. Parmi ces enseignements figure la nécessité de maintenir l'approche intégrée en intervenant à une échelle plus grande, au niveau de la ville plutôt qu'à celui du quartier, et d'obtenir une plus grande appropriation de l'Etat afin de créer un cercle vertueux de planification / mise en œuvre / évaluation et contrôle de la croissance urbaine.

Le programme s’inscrit aussi dans le cadre d'action UE pour la prise en compte de la résilience en Haïti 2016 -2020, qui stipule que tout programme de développement en milieu urbain devra viser la réduction des risques et la lutte contre les causes chroniques de vulnérabilité, et introduire des réserves pour imprévus dans les projets permettant de prendre en charge les crises imprévues.

7) Actions complémentaires/coordination entre les bailleurs de fonds:

Les Etats Membres de l’UE et la Suisse ont participé à l'identification du programme, et leurs compétences y sont intégrées : l’Espagne qui via l’AECID travaille sur l’eau et l’assainissement; la Grande-Bretagne sur la gestion des risques et désastres en milieu urbain ; la France qui est un partenaire du PARAQ (AFD) et, via Expertises France, travaille sur le foncier et la gouvernance municipale ; la Suisse, qui s’investit sur la structuration de la filière de la construction, dont la formation professionnelle, suite à ses interventions post-séisme.

L'urbain n'est pas un secteur traditionnel pour les grands bailleurs de fonds en Haïti, ils y sont venus à travers leurs interventions post-séisme, principalement dans la ZMPP. Aujourd'hui, la Banque Mondiale et la BID concentrent leurs interventions urbaines intégrées dans le Nord et le Nord-Est, en lien avec le développement industriel de la zone (dont le Parc Industriel de Caracol), qu'ils promeuvent. L'USAID partage ses efforts sur ces mêmes zones et Canaan, dans la zone d'extension de la capitale; il y a aussi des interventions plus restreintes dans d'autres zones stratégiques par d'autres partenaires. La BID considère actuellement l'opportunité d'intervenir à Port-au-Prince sur l'eau et l'assainissement, en complément de l'AECID. Le ciblage géographique d'Urbayiti, à l'intérieur de la commune de Port-au-Prince, est complémentaire avec celui de ces autres bailleurs majeurs.

Pour les interventions Post-Matthew, les interventions à Jérémie et Les Cayes, se feront suivant une logique LRRD complémentaire aux interventions actuelles d'ECHO et celles des autres partenaires humanitaires, et en s'appuyant sur la cartographie multirisque financée par DfiD et ECHO et mise en œuvre par le PNUD.

**4. Communication et visibilité**

Les opérations de communication et visibilité prévues seront mises en œuvre en gestion indirecte à travers la convention de délégation à Expertise France, qui appuie également la coordination, pour faciliter la complémentarité et synergie et en augmenter l'impact. Un plan de communication et de visibilité sera établi par chaque acteur sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l’Union européenne.

Expertise France appuiera la préparation des plans de communication spécifiques à chaque activité, ainsi que leur opérationnalisation.

**5. Coût et financement**

Urbayiti	36,5 millions d'EUR
<b>Contribution totale de l’UE au programme</b>	<b>36,5 millions d'EUR</b>

Le comité est invité à donner son avis sur le Programme d'action individuel 2017 en faveur de la République d'Haïti pour le thème du développement urbain.



**FR**

**ANNEXE**

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2017 en faveur d'Haïti à financer sur le 11ème Fonds européen de développement

**Document relatif à l'action pour "URBAYITI : Gouvernance urbaine et villes résilientes"**

**INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS**

**PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS**

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 128, paragraphe 1, du règlement financier règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, applicable au FED en vertu de l'article 37 du règlement (UE) n° 323/2015, aux sections suivantes en ce qui concerne les appels à propositions : 5.3.1.1. et 5.3.1.2.

Date de lancement pour l'appel à proposition prévu à la section 5.3.1.1. : 1 Septembre 2017

<b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>	URBAYITI : Gouvernance urbaine et villes résilientes Numéro CRIS : 38982 financé par le Fonds européen de développement	
<b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>	République d'Haïti L'action sera à portée nationale pour les actions politiques et réglementaires ; interventions opérationnelles sur Port-au-Prince, Jérémie et Les Cayes	
<b>3. Document de programmation</b>	11ème FED - Programme Indicatif National (2014-2020) de coopération entre l'Union Européenne et Haïti	
<b>4. Secteur de concentration/domaine thématique</b>	Secteur 3 : Développement urbain et infrastructures – Développement urbain	Aide Publique au Développement : OUI
<b>5. Montants concernés</b>	Coût total estimé : 37 100 000 EUR Montant total de la contribution du FED : 36 500 000 EUR La présente action fait l'objet d'un cofinancement parallèle de la part de: - Agencia Española de Cooperación Internacional y Desarrollo (AECID) pour un montant de 500 000 EUR; La présente action fait l'objet d'un cofinancement conjoint de la part de: - Expertise France pour un montant de 100 000 EUR.	
<b>6. Modalité(s) d'aide</b>	Modalité de projet	

<b>et modalité(s) de mise en œuvre</b>	Gestion directe : subventions, contrats de services Gestion indirecte avec l'AECID et Expertise France Gestion indirecte avec le Gouvernement de la République d'Haïti			
<b>7. a) Code(s) CAD</b>	43030 "Développement et gestion urbaine"			
<b>b) Principal canal de distribution</b>	Institutions du secteur public du pays bénéficiaire 12000 Coopération déléguée avec les états membres 13000 Organisations non gouvernementales et société civile 20000			
<b>8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>	<b>Objectif stratégique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
<b>9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»</b>	NA			
<b>10. ODDs</b>	Objectif ODD principal – 11 Objectifs ODD secondaires – 8, 10 et 13			

## RESUME

Haïti figure au 4<sup>ème</sup> rang mondial en matière de vulnérabilité climatique. Les villes haïtiennes cumulent les risques : 94 % des surfaces bâties sont exposées aux risques sismiques, 26 % à l'érosion, 57 % à l'inondation et 5 % au glissement de terrain. La croissance exponentielle et sans planification des villes, tant en population qu'en surface, prend souvent la forme de quartiers informels dans les zones exposées aux plus forts risques. Ces quartiers sont dépourvus des infrastructures et services de base nécessaires et n'ont pas de trame viaire organisée. Ainsi la faible résilience économique des populations est aggravée par le manque d'accès aux services de base, aux marchés et à des emplois du secteur formel.

L'organisation de la croissance des villes et leur gestion sont nécessaires pour améliorer leur résilience aux chocs externes, mais le pays n'a pas tous les outils législatifs et réglementaires adéquats, ni la capacité d'appliquer ceux qui existent. La première phase du programme

urbain du 11<sup>ème</sup> FED, objet du présent document d'action, prévoit la rénovation du cadre institutionnel aux niveaux national, régional et local, pour renforcer la gouvernance du secteur et améliorer la gestion et la planification des villes. De plus, des interventions structurelles viseront à renforcer la résilience des villes selon la méthodologie d'approche intégrée, dans la continuité des actions existantes, notamment financées par le 10<sup>ème</sup> FED, et dans celle des actions humanitaires post-ouragan Matthew dans une approche "*Linking Relief, Rehabilitation and Development*" (LRRD).

L'objectif global du programme est de promouvoir le développement économique et social d'Haïti et à la résilience des populations vulnérables. Les interventions seront à trois niveaux :

- (i) national pour des actions stratégiques, institutionnelles et normatives;
- (ii) départemental (Sud et Grand Anse) et métropolitain (ZMPP) pour des actions stratégiques, de formation et des études ; et
- (iii) local (Villes de Port-au-Prince, Jérémie et Les Cayes) pour les infrastructures et services et des actions de renforcement des capacités, création d'emplois et ingénierie sociale.

A Port-au-Prince, les activités opérationnelles ciblent une zone restreinte à l'intérieur de la commune. Pour les interventions post-Matthew au Sud-ouest, les activités opérationnelles se concentreront sur les chefs-lieux départementaux, Jérémie et Les Cayes.

Au niveau des services de base, le programme travaillera sur l'accès à l'eau et l'assainissement et la gestion des déchets. Sur cette dernière, Urbayiti accompagnera le processus de redéfinition institutionnelle afin d'envisager des actions plus conséquentes dans la deuxième phase, tout en finançant le scaling up des initiatives prometteuses au niveau du terrain dès la première phase.

La durée de cette première phase sera de 5 ans; des activités de préparation de la 2<sup>ème</sup> phase sont prévues. La contribution du FED pour la première phase est de 52,5 million EUR, dont la présente décision pour un montant de 36,5 million EUR. Un complément estimé à 16 million EUR est prévu en 2018 pour l'engagement des travaux; pour la première phase, environ 47 % est consacré à des travaux réalisables à court terme, et 15 % pour des actions LRRD au profit des populations urbaines victimes de l'ouragan Matthew.

Une attention particulière a été portée au respect des compétences et attributions légales des divers acteurs. Le pilotage du projet sera assuré par le Comité interministériel de l'Aménagement du Territoire (CIAT) élargi à l'Ordonnateur National et au chef de délégation, et la coordination du projet sera assurée par un comité composé de directeurs de tous les ministères et institutions concernés (y inclus le BON et la DUE). Il sera appuyé dès le démarrage du projet, par une assistance technique chargée du secrétariat technique au comité, de la communication, du suivi et de l'évaluation continue du projet.

## 1 CONTEXTE

### 1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Le contexte urbain mondial- Avec une population urbaine mondiale estimée à 54 % en 2014, et prévue à 60 % en 2030, l'urbanisation est un enjeu de développement crucial pris en compte par l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec notamment l'objectif spécifique de rendre "les villes et les établissements humains" ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

La troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III- Quito, Octobre 2016) a adopté un "nouvel agenda urbain" global pour les 20 prochaines années, en cohérence avec l'Agenda 2030 et les recommandations et décisions issues de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 21).

Le contexte urbain haïtien- La société haïtienne est en pleine transition d'une dominante rurale vers une dominante urbaine, avec une croissance des villes extrêmement rapide, tant en

population qu'en surface. 57,3 % de la population totale habite désormais en ville, et 24 % vit dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP), qui connaît un accroissement extraordinaire. Des 20.000 ha de terres qui se sont urbanisées depuis le séisme de 2010 dans le pays, 75 % sont dans la ZMPP; le département de l'Ouest (chef-lieu : Port-au-Prince) concentre 78 % des migrants internes pendant cette même période. L'étalement des villes prend forme de quartiers précaires occupant des zones à risques (inondations, éboulements...) et sans sécurité foncière. Le séisme de 2010, et l'ouragan Matthew en 2016 ont mis en exergue les défis majeurs auquel Haïti et ses villes sont confrontés en raison de l'urbanisation incontrôlée : manque de logements adéquats, d'équipements et de services urbains, taux de chômage élevé, problèmes fonciers, dégradation environnementale et insécurité croissante.

### 1.1.1 Évaluation de la politique publique et du cadre stratégique de l'UE

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) fixe les orientations stratégiques du gouvernement d'Haïti pour la période 2014-2034. Les deux « grands chantiers » de la refonte territoriale et de la refonte institutionnelle intègrent les enjeux du développement urbain (Élaborer et mettre en œuvre des plans d'urbanisme ; Rénover l'urbain - accroissement graduel de la qualité et de la diversité des infrastructures de base offertes, réduction du processus de bidonvilisation ; Réviser le cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local ; Accroître le renforcement institutionnel des Collectivités Territoriales - accès à des services municipaux de qualité).

Toutefois, le développement urbain est partagé institutionnellement, il n'existe à ce jour en Haïti aucun document de politique nationale en matière urbaine, ni de directive nationale stratégique, légale ou technique. Il existe cependant des stratégies ou politiques relatives à des secteurs connexes ou sous-secteurs, notamment<sup>1</sup> la Politique Nationale du Logement et de l'Habitat (PNLH- octobre 2013). Le Secrétariat Technique du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (ST/CIAT) a organisé en 2014 le premier Forum Urbain National, avec la mission de "fédérer une vision et une compréhension partagées des enjeux urbains au niveau national". La deuxième édition, soutenue par l'UE, a eu lieu en juin 2016.

Après des interventions sur divers projets en milieu urbain, l'Union européenne est engagée dans le développement urbain proprement dit en Haïti depuis le 10ème FED, avec le Programme d'appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Quartiers - PARAQ, qu'elle finance à hauteur de 55,8 millions d'Euros.

La stratégie de l'UE en Haïti s'inscrit dans le cadre des objectifs et directives de la Commission européenne (CE) en matière de développement urbain<sup>2</sup>, ainsi que les priorités du Cadre d'Action Résilience UE en Haïti et la Stratégie conjointe LRRD ECHO-DEVCO post Matthew. Par ailleurs, elle suit la position commune CE/Etats membres pour Habitat III, d'une approche globale, intégrée et axée sur le lieu du développement urbain et de la nécessité d'une vision à long terme pour promouvoir des villes (i) inclusives et sûres, (ii) vertes et résilientes, (iii) prospères et innovantes ; et (iv) la bonne gouvernance urbaine.

### 1.1.2 Analyse des parties prenantes

Le secteur du développement urbain est couvert par une multiplicité d'acteurs institutionnels,

---

<sup>1</sup> Et aussi : le Plan Stratégique Sectoriel de l'Eau et de l'Assainissement; le Plan d'Action pour l'Environnement élaboré en juin 1999 qui touche des problématiques de développement urbain ; etc.

<sup>2</sup> Voir 'Empowering Local Authorities in Partner Countries' (2013), 'The post 2015 Hyogo Framework for Action : Managing risks to achieve resilience' (2014), 'A Decent Life for all : from vision to collective action' (2014), 'The Urban Dimension of EU Policies – Key Features of an EU Urban Agenda' (2014), "Territorial Approach to Local Development" (2016), Council conclusions (12 May 2016) 'HABITAT III : The European Union and its Member States' objectives and priorities for the 3rd UN Conference on Housing and Sustainable Urban Development'.

notamment :

- Au Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (MTPTC), la Direction des Travaux Publics (DTP) composée des Services de Planification Urbaine (SPU), de Génie Urbain, et d'Entretien Urbain. Bien que d'après la loi organique du ministère, la DTP soit chef de file pour l'urbanisme, elle s'occupe principalement des travaux de voirie et drainage dans la ZMPP plutôt que de missions stratégiques et normatives.
- La Direction Nationale de l'Eau Potable et l'Assainissement (DINEPA), Organisme Autonome Sous Tutelle (OEAST) du MTPTC, en charge de la gestion de l'eau potable et l'assainissement liquide.
- Au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional (DATDLR) en charge de la planification économique du pays, et de la planification spatiale aux échelles supra-urbaines.
- Au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), la Direction des Collectivités Territoriales (DCT) qui travaille sur le statut des collectivités territoriales (institution, organisation, budget, ressources humaines) et prévoit une sous-direction d'urbanisme; et **la Direction de Protection Civile (DPC)** qui travaille sur les mesures de prévention et de secours, notamment en cas de calamités publiques.
- Les Mairies, qui ont l'essentiel des compétences de planification et gestion urbaine, dont la fourniture de services. Elles manquent de ressources, tant humaines que financières, et ont des très grandes difficultés à accomplir leurs mandats. Pour la première fois depuis 2006, des nouvelles équipes élues sont en place depuis Juillet 2016. La **Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH)** a des composantes départementales et est très active dans le plaidoyer pour la décentralisation auprès du gouvernement.
- Le Secrétariat Technique du Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire (ST/CIAT), rattaché à la Primature, avec la mission de coordonner les 6 Ministères membres du comité (Finances, Agriculture, Planification, Travaux Publics, Intérieur et Environnement).
- L'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP), dépendant de la Primature, a un mandat lié à la reconstruction post-séisme.

D'autres ministères et services de l'Etat sont impliqués dans le développement urbain, notamment le Ministère de l'Environnement pour la gestion environnementale et le changement climatique, l'Office National du Cadastre (ONACA), la Direction Générale des Impôts (DGI) pour le foncier, l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) pour les bâtiments remarquables, l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), le Centre National d'Informations Géospatiales (CNIGS), et le Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides (SMCRS) .

Le secteur privé participe dans la construction, la promotion immobilière, les services urbains (eau, assainissement, déchets, transports) et le système bancaire. Plusieurs associations le fédèrent, comme la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIH), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAH), l'Association Haïtienne des Entreprises de Construction (AHEC), l'Association Professionnelle des Banques (APB), le collège des architectes et ingénieurs (CNIAH), les associations de notaires et arpenteurs, les syndicats de transporteurs etc.

Les autres acteurs dynamiques de la société civile sont quelques ONG ou fondations nationales, et plusieurs ONG internationales dont la présence est aujourd'hui en diminution.

### 1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

#### ***Résilience urbaine et gestion des risques***

Le territoire d'Haïti est soumis à des nombreux aléas naturels (cyclones, inondations, sécheresses, séismes, etc.), plaçant Haïti au 4ème rang mondial en matière de vulnérabilité

climatique. Les villes haïtiennes cumulent ces risques : sur les surfaces bâties en Haïti, 94 % sont exposées aux risques sismiques, 26 % à l'érosion, 57 % à l'inondation et 5 % au glissement de terrain<sup>3</sup>. A ces risques naturels, s'ajoute la croissance exponentielle des villes, en population et en surface, qui n'est ni planifiée ni suivie des infrastructures et services de base nécessaires. Cette croissance prend souvent forme de quartiers informels dans des zones exposées aux plus forts aléas. Ces quartiers n'ont que peu d'accès aux services de base, aux marchés et à des emplois du secteur formel du fait de la quasi-absence de dessertes internes, de lien entre ces quartiers et le reste de la ville et de transports publics efficaces. Ce manque d'accessibilité aggrave la faible résilience économique des populations.

En octobre 2016, l'ouragan Matthew a occasionné des pertes et des dommages à hauteur de 2,8 milliards de dollars américains<sup>4</sup>, soit 32 % du PIB. La plupart des dommages et des pertes<sup>5</sup> ont été subis par les secteurs sociaux, tels que logement, éducation et santé (41 %) et les secteurs productifs, tels qu'agriculture et commerce (41 %), suivi de l'infrastructure (18 %), et du tourisme et de l'environnement (moins d'un pour cent). Le secteur privé a enregistré la plus grande partie des dommages et pertes (80 %). L'effet combiné du vent et des pluies a causé de fortes inondations, des glissements de terrain et la destruction de très nombreuses infrastructures – routes, ponts, lignes électriques, ainsi que résidences privées, édifices publics, hôpitaux, églises et écoles.

Outre la décapitalisation presque totale des habitants du Sud-Ouest, l'impact sur l'économie locale et les pertes de moyens de subsistance ont une conséquence directe sur les budgets des autorités locales, qui déjà peu dotées, se trouvent avec de graves problèmes de liquidité et dans une impossibilité de recouvrer les différentes taxes.

Des 175 000 personnes déplacées par l'ouragan, presque 40 000<sup>6</sup> sont encore dans des abris temporaires en février 2017. Les déplacements se font majoritairement vers le département de l'Ouest (60 %), vers la Grand Anse (35 %), et vers le Sud (5 %)<sup>7</sup>. La pression démographique de ces déplacements est ressentie dans les chefs-lieux des départements (Jérémie et Les Cayes), où les partenaires humanitaires constatent une augmentation du nombre de personnes par logement.

### ***Gouvernance urbaine***

Les processus décisionnels de la planification urbaine sont fragmentés et touchent de nombreux acteurs institutionnels, à différents niveaux (central / départemental et municipal) et ceux-ci ont des capacités inégales et des superpositions ou des lacunes de responsabilités, dues à un cadre légal incomplet et désuet ou non appliqué. Il n'existe pas de structure ou outil de coordination. Les équipements publics ainsi que la protection du patrimoine sont souvent gérés par les ministères sectoriels, ce qui donne lieu à des interventions isolées et sans vision d'ensemble à l'échelle urbaine. Les nombreux outils de gestion (permis de bâtir et de lotir...) ne sont pas appliqués; les mairies ne contrôlent pas leur territoire, n'arrivant pas à définir et faire respecter des zones non-constructibles d'une part, ni à planifier leurs extensions voire valoriser la fiscalité locale.

Cependant, il y a une prise de conscience sur l'utilité d'une bonne planification urbaine et la mise en application des règlements associés (constructibilité, plans de prévention des risques, normes de construction, etc.), indispensables pour le développement durable des villes et la

---

<sup>3</sup> Revue de l'urbanisation en Haïti, WB, 2017

<sup>4</sup> PDNA, Octobre 2016

<sup>5</sup> Evaluation rapide des dommages et des pertes occasionnés par l'ouragan Matthew et éléments de réflexion pour le relèvement et la reconstruction» (Ministère de l'économie et des finances, octobre 2016)

<sup>6</sup> Source : OIM

<sup>7</sup> Source : OCHA

base d'une bonne gestion des risques. L'administration a, ces dernières années, analysé ses carences et travaillé sur des outils méthodologiques et à préparer la réforme légale de l'urbain.

### ***Pauvreté urbaine et services de base***

Malgré la situation relativement meilleure des pauvres en ville qu'en milieu rural, leurs défis restent énormes : 50 %<sup>8</sup> des ménages consacrent plus de la moitié de leur budget à la nourriture, et si 28 % des populations urbaines sont pauvres, 40 % sont vulnérables à la pauvreté. L'accès aux revenus est limité par le manque d'emplois (40 % de chômage, femmes : 50 %, jeunes : plus de 60 %) et la prévalence de l'emploi faiblement rémunéré (60 % en dessous du salaire minimum, les femmes gagnent 32 % moins). La pénurie d'emplois pousse à l'auto-emploi ou les microentreprises informelles.

L'offre de logement est déficitaire et se développe par autopromotion, en fonction des moyens des ménages et des terrains vacants, sans considération de leur statut foncier ni des risques naturels inhérents à ces terrains. De plus, l'insécurité foncière limite la possibilité pour les ménages, en particulier les plus vulnérables, de considérer leur construction comme un investissement à long terme.

L'accès aux services de base est faible : en ville, deux tiers des ménages ont accès à un point d'eau amélioré, un tiers à une installation d'assainissement améliorée, et dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) 75 % des ménages ont accès à l'électricité. Cependant, les réseaux n'offrent qu'un service intermittent. Seuls 20 à 22 % des déchets solides sont collectés et il n'y a pas de programme officiel de recyclage, le secteur des déchets n'étant pas structuré institutionnellement, et à Port-au-Prince, les mandats sont peu clairs entre la Mairie et le SMCRS, qui est défaillant. Des services privés desservent certaines zones, mais les quartiers précaires n'en ont pas souvent accès.

De par l'énorme concentration de population qu'elle abrite (plus de 17000/par km) et par sa vitesse de croissance, la capitale est tout particulièrement concernée.

### ***Domaines d'appui prioritaires***

Suite à ces constats, les domaines d'appui prioritaires seront la structuration institutionnelle du secteur urbain, pour améliorer l'efficacité de l'action publique, et l'intervention opérationnelle à travers une approche intégrée (résilience et services de base, dont eau, assainissement et gestion de déchets) dans une zone définie de la ZMPP, et dans les villes de Jérémie et Les Cayes pour une approche LRRD post-Matthew.

#### ***Le cas de Port-au-Prince***

La ZMPP est le cœur économique d'Haïti, et a connu une croissance exponentielle ces dernières années : son extension est de 15000 hectares depuis 2010, à la fois mitant sur les terres agricoles de la plaine du Cul de Sac et sur les parties hautes des versants fragiles des mornes. Aujourd'hui, environ 2,4 millions de personnes habitent une zone dont la capacité des infrastructures et services publics a été dimensionnée pour 600 000, et 29 % des ménages sont en insécurité alimentaire. La configuration topographique de la ZMPP, la croissance urbaine trop rapide et le manque de moyens pour adapter les infrastructures à cette croissance, expliquent que tous les quartiers ne soient pas desservis par des voies carrossables, et que sur celles qui existent, les embouteillages, aggravés par l'absence de régulation du trafic, soient nombreux et longs. La limitation de la mobilité urbaine est un frein au développement économique et social.

La mairie de Port-au-Prince a été associée à la formulation du projet.

---

<sup>8</sup> Les chiffres du paragraphe sont issus de l'étude « Haïti: Investir dans l'humain pour combattre la pauvreté » financée par la Banque Mondiale, faite en 2012. Les effets de la chute du taux de la gourde et de l'inflation de ces 4 dernières années n'ont pas été étudiés.

La zone ciblée, située à l'intérieur de la commune de Port-au-Prince, a été délimitée avec toutes les institutions étatiques impliquées dans la gestion urbaine, sur base des critères suivants : vulnérabilité aux désastres naturels et aux maladies hydriques, potentiel de développement économique à impact métropolitain, capitalisation des interventions antérieures et potentiel d'intervention " LRRD ". Les interventions incluront l'amélioration de l'accès aux services de base, dont l'eau, l'assainissement, et la gestion des déchets, la clarification de la situation foncière des sols, le drainage, les espaces publics et la mobilité, et intégreront la résilience urbaine dans leur conception et leur mise en œuvre. La priorisation ne se fera donc pas par type d'activités, mais par un ciblage géographique restreint.

#### *Jérémie et Les Cayes post-Matthew*

L'impact de l'ouragan dans les villes, 4 mois après, sont majoritairement d'ordre privé (bâtiments détruits, toits perdus, pertes matérielles...), plutôt que des grandes infrastructures urbaines : il faut adapter la réponse pour toucher le plus directement possible les populations affectées et améliorer leur résilience. Des projets en cours financés par ECHO et autres partenaires peuvent servir de base pour une réponse LRRD.

Les conséquences de l'ouragan ont été aggravées par des problèmes structurels qui persistent, et qui réduisent la résilience des villes. Pour Les Cayes, le problème existant de l'assainissement (eaux pluviales) a gravement empiré les inondations; de même, le front de mer de Jérémie, très vulnérable, a été complètement inondé, et le wharf, inutilisable depuis des années, n'a pas pu servir pour acheminer de l'aide à l'échelle qui aurait été nécessaire. La question de l'assainissement (traitement des matières fécales) reste un problème de grande échelle sur l'ensemble du territoire et qui a eu un impact direct sur les flambées choléra constatées après l'ouragan. Des travaux structurants améliorant la résilience urbaine sont à envisager.

Outre des travaux structurants, il est prioritaire d'assurer un réel contrôle de la croissance de la ville et de gérer le territoire en tenant compte des aléas, pour garantir une croissance équilibrée et répondre à l'exode rural conséquence de l'ouragan. À Jérémie, les zones vulnérables rasées par l'ouragan sont déjà reconstruites avec des abris de qualité douteuse, annonçant déjà la destruction potentielle du prochain événement climatique. Les mairies sont sensibilisées à la question, ce qu'ont démontré les bons résultats en termes d'alerte précoce, mais la gestion du territoire est encore déficiente et ne permet pas de rebondir sur un réel développement territorial et, à terme, une fiscalité municipale saine. Les nouvelles équipes municipales des Cayes et Jérémie sont très dynamiques et ont été formées par plusieurs projets, dont le PARAQ.

## 2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
<b>Généraux</b>		
Troubles politiques et/ou sociaux majeurs qui pourraient compromettre la mise en œuvre du programme	M	Modalités de mises en œuvre appropriées qui laissent une flexibilité pour une éventuelle réorientation en cas de nécessité
Instabilité politique au niveau local	E	Appui aux initiatives du MICT en matière de stabilisation des équipes municipales (garanties statutaires en vue de la mise en place d'une fonction publique territoriale)
Instabilité macro-économique provoquant un impact négatif sur les intrants, les marchés et les débouchés de la filière construction	M	Maximisation de recours à des acteurs économiques locaux (formels et informels) et à des ressources endogènes

Cyclône majeur ou tsunami affectant la péninsule du Sud	E	Les interventions prévues à Jérémie et Les Cayes constituent par elles-mêmes des mesures d'atténuation
<b>Spécifiques au secteur</b>		
Absence de portage politique de la politique nationale de la ville et des autres éléments du programme (notamment dans les secteurs qui n'ont pas de structuration institutionnelle établie comme les déchets)	E	Appui au rôle de plaidoyer de la société civile, visibilité du secteur (ou des sous-secteurs) au travers d'opérations concrètes
Difficultés d'identification et mise à disposition des espaces fonciers pour les opérations d'aménagement urbain ou d'infrastructures	E	Opération de pré cadastre Amélioration de la coordination entre les ministères impliqués dans le programme (pilotage commun du programme)
Résistance des populations et opérateurs privés aux changements (comportements, paiement des taxes...)	M	Activités de sensibilisation, rappel du cadre réglementaire et légal, diversification des méthodes de recouvrement
Réticence au partage des données et manque d'harmonisation et discontinuité des outils technologiques utilisés pour la production et la gestion des données	M	Intégration de toutes les organisations partenaires aux activités dès le démarrage du processus et signature de protocoles d'accord
Manque de ressources humaines dans les administrations mettant en œuvre le programme	M	Recrutement de personnel d'appui par le programme et plaidoyer auprès des administrations pour assurer la continuité d'une partie de ce personnel ex post
Non prise en compte des besoins des populations dans les activités du programme, surtout des filles et des femmes	F	Activités de communication élargie et utilisation d'une approche participative (associations de quartier...)
<b>Hypothèses</b>		
<p>L'absence de catastrophe naturelle majeure, en dehors des cyclones ou tsunami dans la péninsule Sud. Le Gouvernement d'Haïti s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porter les propositions de réformes légales et réglementaires et institutionnelles dans le domaine de l'urbain (politique de la ville et planification urbaine) et dans les sous-secteurs connexes du foncier, de la mobilité urbaine et de la gestion des déchets solides ;</li> <li>- prolonger financièrement les efforts consentis par l'UE, notamment par la prise en charge dans les budgets locaux ou nationaux des dépenses nécessaires à la pérennité des acquis et la durabilité des investissements.</li> </ul>		

### 3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

#### 3.1 Enseignements tirés

Le projet PARAQ (10<sup>ème</sup> FED) évalué positivement à 2 reprises<sup>9</sup>, intervient dans des quartiers précaires et apporte un appui institutionnel à plusieurs administrations nationales. De nombreux enseignements sont tirés de ce projet pour URBAYITI.

Le volet opérationnel du PARAQ, concentré sur les zones affectées par le séisme, cible la reconstruction des quartiers et des logements à travers une approche intégrée (c.à.d. intervenant sur plusieurs secteurs dans une zone limitée spatialement) menée de manière

<sup>9</sup> Rapport spécial de la Cour des Comptes sur l'aide à la réhabilitation apportée par l'UE à la suite du tremblement de terre en Haïti (2014), et évaluation mi-parcours du PARAQ, 2015-2016.

participative. Le volet institutionnel comprend trois axes : un appui au MTPTC pour la construction sûre (parasismique et anticyclonique) à travers l'ONU Habitat, un appui transversal pour la gestion urbaine (formations continues interservices et appui à la gestion de l'information), et deux programmes de recherche fondamentale.

Le PARAQ a assuré la transition du post-séisme, où les enjeux de reconstruction rapide prédominent, à une dynamique de structuration institutionnelle et d'organisation de la croissance. Le présent programme capitalise sur ses acquis méthodologiques et institutionnels, tant dans l'intervention LRRD (Jérémie, Les Cayes) que celle prévue à Port-au-Prince. Parmi ces enseignements figure la nécessité de maintenir l'approche intégrée en intervenant à une échelle plus grande, au niveau de la ville plutôt qu'à celui du quartier, et d'obtenir une plus grande appropriation de l'Etat afin de créer un cercle vertueux de planification / mise en œuvre / évaluation et contrôle de la croissance urbaine. Le Gouvernement haïtien doit garantir un pilotage fort du programme, assurant une bonne coordination des entités gouvernementales concernées.

Le programme s'inscrit aussi dans le cadre d'action UE pour la prise en compte de la résilience en Haïti 2016 -2020, qui stipule que tout programme de développement en milieu urbain devra viser la réduction des risques et la lutte contre les causes chroniques de vulnérabilité, et introduire des réserves pour imprévus dans les projets permettant de prendre en charge les crises imprévues.

### 3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Pour les autres volets du 11ème FED, les interventions de structuration de la filière construction seront complémentaires aux actions prévues dans le secteur de la formation professionnelle (composante 2) ; en matière de réforme de l'état, un appui est prévu à 2 ministères (MICT et MTPTC), dont les capacités en planification et gestion ; en matière de renforcement de la société civile, les actions du présent programme seront complémentaires des actions transversales du PROSCH. Le travail avec les municipalités et la société civile sont en ligne avec les directives des appuis OSC-AL, et une complémentarité pourra être envisagée pour les prochains appels propositions.

Les Etats Membres de l'UE et la Suisse ont participé à l'identification du programme, et leurs compétences y sont intégrées : l'Espagne qui via l'AECID travaille sur l'eau et l'assainissement; la Grande-Bretagne sur la gestion des risques et désastres en milieu urbain ; la France qui est un partenaire du PARAQ (AFD) et, via l'Ambassade (et Expertises France), travaille sur le foncier et la gouvernance municipale ; la Suisse, qui s'investit sur la structuration de la filière de la construction, dont la formation professionnelle, suite à ses interventions post-séisme.

L'urbain n'est pas un secteur traditionnel pour les grands bailleurs de fonds en Haïti, ils y sont venus à travers leurs interventions post-séisme, principalement dans la ZMPP. Aujourd'hui, la Banque Mondiale et la BID concentrent leurs interventions urbaines intégrées dans le Nord et le Nord-Est, en lien avec le développement industriel de la zone (dont le Parc Industriel de Caracol), qu'ils promeuvent. L'USAID partage ses efforts sur ces mêmes zones et Canaan, dans la zone d'extension de la capitale; il y a aussi des interventions plus restreintes dans d'autres zones stratégiques par d'autres partenaires<sup>10</sup>. La BID considère actuellement l'opportunité d'intervenir à Port-au-Prince sur l'eau et l'assainissement, en complément de l'AECID. Le ciblage géographique d'Urbayiti, à l'intérieur de la commune de Port-au-Prince, est complémentaire avec celui de ces autres bailleurs majeurs.

---

<sup>10</sup> (la BID dans le Sud avec un angle tourisme, la Banque Mondiale dans la Boucle Centre Artibonite avec un angle transport et marchés, le Canada dans la Région des Palmes avec un angle développement territorial et renforcement municipal, et l'AECID à Jacmel avec des angles déconcentration et patrimoine urbain).

Pour les interventions Post-Matthew, les interventions à Jérémie et Les Cayes, se feront suivant une logique LRRD complémentaire aux interventions actuelles d'ECHO et celles des autres partenaires humanitaires, et en s'appuyant sur la cartographie multirisque financée par DfID et ECHO et mise en œuvre par le PNUD.

Dans le cadre de la préparation de la 2<sup>ème</sup> phase du programme, de potentielles complémentarités avec des initiatives multi-pays dont Haïti est/pourrait être bénéficiaire seront approfondies, notamment avec le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles aux Cayes (Intra-ACP 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> FED), l'initiative sur la mobilité urbaine "*Mobilise Your City*", le programme "*Sustainable Cities*". La possibilité de partenariats public / privé et de *blending* à travers le fonds de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) post-Matthew, ainsi que de la CIF sera également explorée.

### 3.3 Questions transversales

Le programme visera à garantir un accès équitable à la ville, en particulier pour les populations vulnérables : les déplacés ; les filles et les femmes, sur l'occupation des espaces publics et d'économie informelle qui s'y développe, de gestion des corvées d'eau, et sur l'insécurité ; les personnes à mobilité réduite, pour qui il faut garantir ; les populations en situation de pauvreté et d'extrême pauvreté, majoritairement confinées à des quartiers informels où l'accès aux services urbains et la connexion à la ville sont très restreints, et où ils n'ont pas de sécurité foncière.

Le programme promouvra la participation des femmes à ses activités. Des études seront menées dans le programme pour approfondir les connaissances sur le rôle spécifique des femmes (commerce informel et usage de l'espace public, par exemple) et l'impact spécifique sur les femmes de certains enjeux urbains (sécurité, mobilité...).

L'environnement, la gestion des risques et désastres et l'adaptation au changement climatique sont centraux au programme et seront pris en compte dans les différents volets : outils de gestion urbaine à développer (plans de protection des risques notamment), critères de choix des zones d'intervention, mobilité (réduction des émissions de gaz à effet de serre...), eau, assainissement et déchets solides (réduction des risques sanitaires et choléra, et diminution des dommages environnementaux, notamment ressources hydriques et pollution du littoral). De plus, la prise en compte du coût environnemental sera promue dans la structuration de la filière de construction (promotion de matériaux locaux renouvelables et efficacité énergétique).

La société civile sera mobilisée en matière de plaidoyer au niveau local (participations aux décisions municipales, suivi des engagements, redevabilité...) et national (réforme du secteur, politique et outils de planification urbaine) avec une attention particulière portée aux filles et aux femmes. Le programme s'appuiera sur les structures déjà en place et les OCB avec lesquelles elles travaillent, dont les syndicats et associations de transporteurs; les entreprises privées des filières de l'eau, l'assainissement et les déchets, et les OSC proposant des approches innovantes sur ces thématiques ; les habitants, représentants communautaires et leaders locaux; les associations d'artisans, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les associations d'entreprises de construction, le Collège National des ingénieurs et architectes d'Haïti, etc.

## 4 DESCRIPTION DE L'ACTION

### 4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD n°11 " Villes et communautés durables : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ", mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs n°10 " Inégalités réduites ",

n°13 " Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques " et n°8 " Travail décent et croissance économique ". En plus le programme contribue aussi, de manière indirecte, à atteindre des ODD n° 3 et 5 relatifs à l'égalité de genre, ainsi qu'à l'ODD n° 1. Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République de Haïti qui bénéficie de ce programme.

L'objectif global du programme est de promouvoir le développement économique et social d'Haïti et la résilience des populations urbaines.

Les objectifs spécifiques sont :

**(OS1) Le renforcement de la gouvernance du secteur urbain, aux niveaux national et local :** structuration légale et institutionnelle du secteur, renforcement de capacités des acteurs, participation effective des citoyens et citoyennes et de la société civile à la vie urbaine ;

**(OS2) Le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines.** L'amélioration de l'accès inclusif aux services de base, la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et l'atténuation des risques naturels permettront d'atteindre ce deuxième objectif dans les zones ciblées (zone dans la commune de Port-au-Prince, villes de Jérémie et Les Cayes).

Le projet sera axé sur les résultats suivants :

- R1.1 Le cadre légal, règlementaire et institutionnel du développement urbain, et les compétences pour le mettre en œuvre, sont améliorés
- R1.2 La société civile joue son rôle dans le développement urbain
- R2.1 L'accès aux services de base des populations les plus vulnérables est amélioré
- R2.2 L'environnement urbain est mieux protégé et la vulnérabilité aux risques climatiques est diminuée
- R2.3 Les conditions du développement économique et social des zones urbaines sont améliorées et assurent l'inclusion des ménages les plus vulnérables
- R2.4 Les populations urbaines victimes de Matthew ont renforcé leur résilience

#### 4.2 Principales activités

##### **Activités liées au résultat 1.1:**

*1.1.1 Politique de la ville :* élaboration d'une politique nationale de la ville qui définisse les grandes orientations stratégiques et les rôles et les responsabilités des différents acteurs; l'activité comprend aussi les mécanismes de suivi de celle-ci et renforce les capacités des acteurs assurant sa mise en œuvre.

*1.1.2 Cadre règlementaire, outils et études :* Réforme du cadre règlementaire et optimisation des outils existants en coordination avec les acteurs concernés (planification, gestion des risques, permis de construire, études etc.); l'activité comprend aussi le renforcement des capacités pour leur mise en application.

*1.1.3 Gestion urbaine au niveau local :* Il s'agit de finaliser et appliquer les documents municipaux de planification urbaine, les règles d'urbanisme et autres outils de gestion urbaine, dont la clarification des statuts fonciers et la mobilisation des ressources (zone prédéfinie dans la commune de Port-au-Prince et villes de Jérémie et Les Cayes); l'activité comprend aussi le renforcement des capacités au niveau local, y compris métropolitain et départemental.

### **Activités liées au résultat 1.2:**

*1.2.1 Participation citoyenne* : Promotion de la participation de la société civile au dialogue politique et la veille citoyenne sur les questions urbaines, au niveau local (zone cible de la Commune de Port-au-Prince) et national, avec un ciblage des associations féminines ou de celles qui emploient des femmes.

### **Activités liées au résultat 2.1:**

*2.1.1 Gestion locale des déchets* : appui à la pré-collecte, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets solides dans la zone cible de la Commune de Port-au-Prince.

*2.1.2 Eau et assainissement* : amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la zone cible de la Commune de Port-au-Prince.

### **Activités liées au résultat 2.2:**

*2.2.1 Gestion des eaux pluviales* : amélioration de la gestion des eaux pluviales et la protection des ravines suivant les recommandations des plans de gestion des risques et désastres.

### **Activités liées au résultat 2.3:**

*2.3.1 Mobilité urbaine* : Améliorer les infrastructures de mobilité urbaine (circulation motorisée et piétonne, transports en commun, etc.) dans la zone cible

*2.3.2 Espaces publics et commerce informel* Mise en œuvre d'opérations municipales d'aménagement urbain (en particulier espaces publics et marchés), facilitant le commerce informel

*2.3.3 Filière construction* : Appui à la filière de la construction à travers de la structuration multi-acteurs, la coordination et la formation professionnelle pour améliorer l'emploi et la résilience des ouvrages aux risques et désastres. Encourager la mixité dans les métiers à forte participation masculine.

### **Activités liées au résultat 2.4:**

*2.4.1 populations urbaines résilientes post-Matthew* : Interventions intégrées LRRD dans Jérémie et les Cayes, visant l'amélioration de l'environnement urbain à travers des interventions communautaires d'amélioration de services de base et sociaux, la reconstruction, et le soutien au développement et /ou création d'activités génératrices de revenus, avec un ciblage axé sur les plus vulnérables, dont les filles et les femmes.

## **4.3 Logique d'intervention**

La première phase d'Urbayiti, objet du présent document d'action, concerne principalement la rénovation du cadre institutionnel aux niveaux national, régional et local, pour renforcer la gouvernance du secteur et améliorer la gestion et la planification des villes. Celle-ci est accompagnée d'interventions structurelles visant à renforcer la résilience des villes dans la continuité des actions existantes, dont celles financées par le 10ème FED, ou des actions humanitaires post Matthew dans une approche LRRD. Le programme maintient l'approche intégrée comme méthodologie.

Les acteurs institutionnels du programme URBAYITI sont ceux ayant des compétences dans la gestion et planification urbaine, et le programme a été conçu en respectant les attributions légales de chaque institution liée au développement urbain. Il existe entre les intervenants institutionnels des superpositions et des vides de responsabilités, que le programme devrait permettre de résoudre ; par ailleurs, si on écarte des acteurs, le programme risquerait d'aggraver les déséquilibres existants entre ces institutions. L'intervention de tous les acteurs, chacun à son niveau de responsabilités, devrait faciliter les échanges et la coordination entre eux, qui est aujourd'hui très faible et une des sources de la non-application des textes.

Les capacités et ressources des institutions sont assez contrastées, et le programme prévoit également une amélioration de ces capacités.

Dans la définition du programme, l'équilibre est recherché entre des actions gérées par le gouvernement, pour garantir l'appropriation du programme, et des actions faites à travers des agences des Etats Membres, qui capitalisent sur des partenariats précédents, permettant déjà une appropriation par leurs correspondants haïtiens.

Concernant les travaux prévus dans les résultats 2.2.1 et 2.3.1, l'engagement actuel contient les montants pour les études techniques et préparation des dossiers d'appel d'offres. Dès que ceux-ci seront prêts, un montant complémentaire estimé à 16 000 000 EURO pourra être engagé par avenant pour financer ces travaux.

Le renforcement des capacités institutionnelles pour la planification, la budgétisation et le suivi de la mise en œuvre et la coordination intersectorielle permettra d'assurer la continuité et l'extension de ces activités à l'échelle du territoire, en commençant par une meilleure appropriation des moyens financiers mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers.

Le dialogue politique entre DUE/EM et les autorités haïtiennes accompagnera et renforcera la mise en œuvre du programme là où un suivi par le comité de pilotage ne suffit pas.

## 5 MISE EN ŒUVRE

### 5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

### 5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2. seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) n° 322/2015.

### 5.3 Modalités de mise en œuvre

#### 5.3.1.1 *Subventions : appel à propositions Urbayiti, résilience des populations urbaines post-Matthew (gestion directe)*

(a) Objectifs des subventions, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

Pour arriver au résultat 2.4, l'objectif des actions à financer est d'améliorer la résilience des populations plus vulnérables touchées par l'ouragan Matthew (villes de Jérémie et Les Cayes).

Les résultats escomptés (non exhaustifs) sont :

Cadre de vie amélioré pour les populations plus vulnérables

- Meilleur accès aux services de base
- Amélioration des moyens de subsistance
- Sensibilisation et participation à la gestion urbaine
- Amélioration de la gestion des risques

La liste non exhaustive des actions éligibles est :

- des projets intégrés visant l'amélioration du cadre de vie urbain et tenant compte de la gestion des risques,
  - des travaux à maîtrise d'œuvre communautaire d'accessibilité et d'espaces publics,
  - des actions améliorant les services de base et sociaux,
  - des actions de reconstruction,
  - de la formation professionnelle,
  - du soutien au développement et /ou création d'activités génératrices de revenus,
  - la sensibilisation et l'appui au contrôle urbain
  - l'appui aux organisations communautaires de base
  - la facilitation du dialogue entre les communautés et les autorités locales
  - la participation de la société civile à la définition, mise en œuvre et suivi des politiques municipales
- autres activités améliorant la résilience environnementale et économique.

La priorité pour ces subventions est que les actions financées soient dans les quartiers les plus touchés par l'ouragan Matthew.

#### (b) Conditions d'éligibilité

- Être une personne morale, sans but lucratif, et appartenir à l'une des catégories suivantes : organisation de la société civile et organisations non gouvernementales, opérateur du secteur public, et organisation internationale (inter-gouvernementale), telles que définies par l'article 43 des Règles d'application du règlement financier de l'Union européenne.
- Être établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou en Haïti, ou dans un autre pays éligible conformément à l'accord de partenariat ACP-CE et à la Décision 1/2014 du Conseil de Ministres ACP-UE concernant la révision de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- Être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et l'entité/les entités affiliée(s) et ne pas se limiter à un rôle d'intermédiaire.

Sous réserve des informations qui seront publiées dans l'appel à propositions, le montant indicatif de la contribution de l'UE par subvention est de 2 200 000 à 3 000 000 EUR et les subventions peuvent être octroyées à des bénéficiaires individuels et groupements de bénéficiaires (coordinateur et cobénéficiaires). La durée indicative de la subvention (sa période de mise en œuvre) est de 42 mois.

#### (c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur, en particulier, avoir une bonne connaissance des zones d'intervention et de l'approche urbaine intégrée dans l'équipe prouvées par au moins une expérience préalable dans les 5 dernières années remplissant chacun de ces critères.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel; la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

#### (d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour les subventions au titre du présent appel est de 80 %.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement

intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Période indicative pour le lancement de l'appel: Le présent appel sera lancé sous réserve d'une clause suspensive liée à l'adoption de la présente décision pendant le 4ème trimestre de 2017

#### *5.3.1.2 Subventions : appel à propositions Urbayiti, gouvernance et résilience urbaines (gestion directe)*

(a) Objectifs des subventions, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

L'objectif est de contribuer au développement inclusif économique et social d'Haïti et à la résilience des populations urbaines, y compris les plus vulnérables, à travers l'amélioration de la gestion et de la qualité de vie des villes.

L'appel à proposition comprend les activités 1.2.1 Participation de la société civile, 2.1.1 gestion locale des déchets, et 2.3.3 appui à la filière de la construction.

Les résultats escomptés sont :

- Les citoyens ont participé dans les processus des politiques publiques sur la gestion urbaine au niveau national et local.
- La chaîne de gestion des déchets solides dans la zone cible (ou partie de celle-ci) de la Commune de Port-au-Prince est renforcée.
- La filière de la construction est renforcée et intègre les problématiques environnementale et de genre, et ses acteurs ont amélioré leurs capacités.

Les actions éligibles sont, de manière non exhaustive :

- La participation citoyenne à la définition, mise en œuvre et suivi des politiques touchant aux questions urbaines, au niveau national et local (pour Port-au-Prince), et toutes les activités qui y concourent,
- La mise en œuvre ou l'extension de projets visant la gestion locale des déchets dans la zone cible de Port-au-Prince, et toutes les activités qui y concourent,
- La valorisation de la filière de la construction, avec une dimension de genre, y compris secteur privé et métiers de la construction, et toutes les activités qui y concourent

La priorité pour ces subventions est que les actions financées soient celles qui présentent une plus grande reproductibilité.

(b) Conditions d'éligibilité

- Être une personne morale, sans but lucratif, et appartenir à l'une des catégories suivantes : organisations non gouvernementales, opérateur du secteur public, autorité locale et organisation internationale (intergouvernementales), telles que définies par l'article 43 des Règles d'application du règlement financier de l'Union européenne.
- Être établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou en Haïti, ou dans un autre pays éligible conformément à l'accord de partenariat ACP-CE et à la Décision 1/2014 du Conseil de Ministres ACP-UE concernant la révision de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- Être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et l'entité/les entités affiliée(s) et ne pas se limiter à un rôle d'intermédiaire et,
- Être enregistré de manière officielle auprès des services nationaux concernés (selon les lois et règlements en vigueur).

Sous réserve des informations qui seront publiées dans l'appel à propositions, le montant indicatif de la contribution de l'UE par subvention est de 400 000 à 1 500 000 EUR et les

subventions peuvent être octroyées à des bénéficiaires individuels et groupements de bénéficiaires (coordinateur et cobénéficiaires). La durée indicative de la subvention (sa période de mise en œuvre) est de 36 mois.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur, en particulier avoir une bonne connaissance des thématiques traitées dans l'action prouvées par au moins une expérience préalable dans la thématique pendant les 5 dernières années.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel; la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour les subventions au titre du présent appel est de 80 %.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Période indicative pour le lancement de l'appel: 4<sup>ème</sup> trimestre de 2017

*5.3.1.3 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre: Expertise France*

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec Expertise France conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 323/2015. Cette mise en œuvre implique, dans un premier volet, les activités 1.1.3 et 2.3.2, qui concernent principalement l'appui institutionnel aux mairies de Port-au-Prince, Jérémie et Les Cayes, pour leur renforcement en matière de gestion urbaine, et l'accompagnement de celles-ci dans la maîtrise d'ouvrage pour l'exécution d'opérations municipales d'aménagement urbain à impact économique; le deuxième volet est dédié à l'assistance technique qui appuiera la coordination du programme, assurant la cohérence des interventions des institutions pour avoir un plus grand impact, qui assurera le suivi évaluation continu, et qui prendra en charge la communication et la visibilité du programme. Ce mode de mise en œuvre se justifie car Expertise France a l'expérience en Haïti et dans le secteur de développement urbain, la confiance des institutions qu'elle devra appuyer, et la capacité de mobiliser de l'expertise publique pour un appui par des pairs, qui est un mode privilégié d'appui institutionnel.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes : à travers l'organisation des procédures de passation des marchés publics et d'octroi des subventions ainsi que la gestion des contrats qui en découlent, l'entité mettra en œuvre un premier volet qui concerne les activités d'appui institutionnel aux mairies de Port-au-Prince, Jérémie et Les Cayes, et l'accompagnement de celles-ci dans la maîtrise d'ouvrage pour l'exécution de travaux municipaux; ainsi que celles du deuxième volet dédié à la coordination du programme, assurant la cohérence des interventions, et qui prendra en charge la communication et la visibilité du programme.

La Commission autorise la reconnaissance de l'éligibilité des coûts supportés par l'entité en charge à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 car celle-ci prévoit de commencer des activités préparatoires de l'action, ce qui permettra de démarrer rapidement lors de la signature de la convention. Ce

démarrage rapide est essentiel dû au caractère post-urgence des activités visant les villes des Cayes et Jérémie.

#### *5.3.1.4 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre: AECID*

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'*Agencia Española de Cooperación Internacional y Desarrollo* (AECID) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 323/2015. Cette mise en œuvre implique la réalisation de l'activité 2.1.2, qui comprend l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la zone cible de la Commune de Port-au-Prince. Ce mode de mise en œuvre se justifie car l'AECID a une longue expérience de travail avec la DINEPA dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, et les modalités établies pour les appuyer ont fait leurs preuves et ont permis une réelle restructuration de l'institution et la mise en place d'une véritable politique de déconcentration et de décentralisation.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes : à travers l'organisation des procédures de passation des marchés publics et d'octroi des subventions ainsi que la gestion des contrats qui en découlent, l'entité mettra en œuvre des activités liées à l'amélioration de l'accès à l'eau potable (réseaux secondaires, kiosques d'eau, réseaux semi-collectifs...), amélioration de la gestion de la ressource (augmentation des volumes produits, protection des sources, stockage...), accès à l'assainissement (réseaux semi-collectifs, appui pour la gestion de l'assainissement dans des espaces publics type marché...).

La Commission autorise la reconnaissance de l'éligibilité des coûts supportés par l'entité en charge à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 car celle-ci prévoit de commencer des activités préparatoires de l'action, ce qui permettra de démarrer rapidement lors de la signature de la convention.

#### *5.3.1.5 Gestion indirecte avec le pays partenaire*

Une partie de la présente action, ayant pour objectifs de préparer la politique de la ville (avec le CIAT), d'améliorer le cadre réglementaire, d'exécuter des travaux dans la zone cible et faire les études nécessaires pour la 2<sup>ème</sup> phase (avec le MPTPC), peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République d'Haïti conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 323/2015 conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés, sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'octroi des subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission, sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et pour les subventions.

La contribution financière couvre, pour un montant de 800 000 EUR, les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012

applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) n° 323/2015 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 323/2015, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

a) Vue d'ensemble de la mise en œuvre

<b>Objectif 1 - Le renforcement de la gouvernance du secteur urbain, aux niveaux national et local - Résultat 1.1 Le cadre légal, réglementaire et institutionnel est amélioré, ainsi que les compétences pour le mettre en œuvre</b>	
Activité 1.1.1 Préparation de la politique de la ville (visée nationale, mise en œuvre par le CIAT);	Devis-Programme
Activité 1.1.2 Cadre réglementaire, outils et études (visée nationale, mise en œuvre par le MTPTC);	Devis-Programme
<b>Objectif 2 - Le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines - Résultat 2.2 L'environnement urbain est protégé et les risques climatiques réduits</b>	
Activité 2.2.1 Gestion des eaux pluviales et protection des ravines* (zone du projet dans la commune de Port-au-Prince, villes de Jérémie et Les Cayes) <sup>11</sup>	Contrats de travaux et contrats de Services
<i>Résultat 2.3 Les conditions du développement économique et social des zones urbaines sont améliorées</i>	
Activité 2.3.1 Amélioration de la mobilité urbaine (zone du projet dans la commune de Port-au-Prince) <sup>12*</sup>	Contrats de travaux et contrats de Services

\* Concernant les travaux prévus, l'engagement actuel contient les montants pour les études techniques et préparation des dossiers d'appel d'offres. Dès que ceux-ci seront prêts, un montant complémentaire estimé à 16 000 000 EURO pourra être engagé par avenant à la présente convention de financement pour financer ces travaux.

b) Mise en œuvre par l'intermédiaire d'un devis-programme

Le pouvoir adjudicateur dans le cadre de ces activités sera l'ordonnateur national.

Un régisseur et un comptable, ainsi que leurs suppléants, seront désignés par le pouvoir adjudicateur pour la gestion et la mise en œuvre du devis-programme, en accord avec le chef de délégation.

En fonction des pouvoirs qui leur sont délégués par l'autorité du pays partenaire qui les a désignés, le régisseur et le comptable élaborent les devis-programmes successifs, les exécutent, passent des marchés, octroient des subventions, engagent les dépenses et effectuent les paiements correspondants.

Le régisseur et le comptable remettent leurs rapports techniques et financiers au comité de direction du projet, le cas échéant, et à l'ordonnateur national ainsi qu'une copie au chef de la délégation de l'UE.

<sup>11</sup> Le cas échéant, les études seront conduites dans le cadre du devis programme de l'activité 1.1.2

<sup>12</sup> Le cas échéant, les études seront conduites dans le cadre du devis programme de l'activité 1.1.2

#### 5.4 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

#### 5.5 Budget indicatif

	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>	<b>Contribution indicative de tiers (EUR)</b>
<b>Objectif 1 - Le renforcement de la gouvernance du secteur urbain, aux niveaux national et local</b>	<b>11 500 000</b>	<b>100 000</b>
Résultat 1.1 Le cadre légal, règlementaire et institutionnel est amélioré, ainsi que les compétences pour le mettre en œuvre	10 500 000	100 000
5.3.1.5 – élaboration d'une politique nationale de la ville - <i>Gestion indirecte avec la République d'Haïti</i>	2 300 000	
5.3.1.5 – Préparation du cadre règlementaire pour la gestion urbaine, outils et études- <i>Gestion indirecte avec la République d'Haïti</i>	3 200 000	
5.3.1.3 – appui à la gestion urbaine au niveau local - <i>Gestion indirecte avec Expertise France</i>	5 000 000	100 000
Résultat 1.2 La société civile a joué son rôle dans le développement urbain	1 000 000	
5.3.1.2. – Appel à propositions Urbayiti : gouvernance et résilience urbaines – participation citoyenne (gestion directe)	1 000 000	
<b>Objectif 2 - Le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines</b>	<b>20 000 000</b>	<b>500 000</b>
Résultat 2.1 L'accès aux services de base des populations les plus vulnérables est amélioré	5 000 000	500 000
5.3.1.2. – Appel à propositions Urbayiti : gouvernance et résilience urbaines – gestion des déchets (gestion directe)	2 000 000	
5.3.1.4 – Eau et assainissement - <i>Gestion indirecte avec AECID</i>	3 000 000	500 000
Résultat 2.2 L'environnement urbain est mieux protégé et la vulnérabilité aux risques climatiques est diminuée	1 250 000	
5.3.1.5 – Gestion des eaux pluviales et protection des ravines	1 250 000	

- <i>Gestion indirecte avec la République d'Haïti</i>		
Résultat 2.3 Les conditions du développement économique et social des zones urbaines sont améliorées	5 500 000	
5.3.1.5 – mobilité urbaine - <i>Gestion indirecte avec la République d'Haïti</i>	1 000 000	
5.3.1.3 – opérations municipales sur espaces publics et commerce informel - <i>Gestion indirecte avec Expertise France</i>	3 000 000	
5.3.1.1. – Appel à propositions Urbayiti : gouvernance et résilience urbaines – filière de la construction (gestion directe)	1 500 000	
Résultat 2.4 Les populations urbaines victimes de Matthew ont renforcé leur résilience	8 250 000	
5.3.1.1 Urbayiti : résilience des populations urbaines post-Matthew (gestion directe)	8 250 000	
5.3.1.3 – coordination et communication (assistance technique) - <i>Gestion indirecte avec Expertise France</i>	3 300 000	
Passation de marchés – enveloppe totale au titre de la section 5.3	s.o.	s.o.
5.8 – Évaluation, 5.9 – Audit	500 000	s.o.
5.10 – Communication et visibilité	s.o.	s.o.
Provisions pour imprévus	1 200 000	s.o.
Totaux	36 500 000	600 000

## 5.6 Structure organisationnelle et responsabilités

La coordination globale du programme est confiée à l'Ordonnateur national du FED en Haïti.

Pour le volet 5.3.1.5, dont la gestion est indirecte, la maîtrise d'ouvrage sera confiée à l'Ordonnateur national du FED en Haïti.

La maîtrise d'œuvre des travaux en gestion indirecte par la République d'Haïti, ainsi que les contrats de services liés, sera assurée par le MTPTC.

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et les lignes d'action du programme. Le comité de pilotage du projet se réunit au moins une fois par an. Le comité de pilotage est le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, sous l'égide du Premier Ministre, élargi à l'Ordonnateur National et au Chef de Délégation.

Le comité de pilotage du projet pourra être complété, le cas échéant, par des représentants d'organismes qui interviennent dans le déroulement du projet. D'autres acteurs impliqués directement par la mise en œuvre du projet tels que les Directions départementales concernées, les autres bailleurs, ou autres, pourront participer en tant qu'observateurs.

La coordination du projet au plan opérationnel sera assurée par un comité de suivi, composé d'un représentant de chacune des entités suivantes:

- Bureau de l'ordonnateur national, Président,
- Direction des Travaux publics du MTPTC
- Direction de l'Aménagement du Territoire, du Dév. Local et Régional du MPCE

- Direction des Collectivités Territoriales du MICT
- Ministère de l'Environnement
- Secrétariat technique du CIAT
- Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics
- Direction nationale de l'Eau Potable et l'Assainissement – DINEPA
- Mairie de Port-au-Prince
- Mairie de Jérémie
- Mairie des Cayes
- Fédération Nationale des Maires d'Haïti
- Délégation de l'Union européenne

Ce comité est celui qui a suivi le processus de diagnostic, identification et formulation, étendu aux mairies de Jérémie et Les Cayes. Il se réunira tous les 4 mois. L'assistance technique apportée par Expertise France assistera le comité de coordination, dont elle assurera le secrétariat technique. La présidence du comité de suivi pourra être revue en fonction des évolutions institutionnelles. Le comité de suivi pourra être complété, le cas échéant, par des représentants d'organismes qui interviennent dans le déroulement du projet.

#### 5.7 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

#### 5.8 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandés par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à l'intention de lancer une seconde phase de l'action, et de réorienter l'action le cas échéant.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que le programme présente une méthodologie innovante en ce qui concerne la coordination intersectorielle et multi-niveaux.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation au 1er semestre de 2018.

#### 5.9 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu 5 marchés de services d'audit à partir du 1er semestre de 2019.

#### 5.10 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.5 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que sa mise en œuvre est confiée à Expertise France dans le cadre de la délégation de fonds prévue dans le point 5.3.1.4.

## ANNEXE 1 MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action : des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles en fin de programme	Sources + moyens de vérif.	Hypothèses
Objectif global: impact	Promouvoir le développement inclusif économique et social du pays et la résilience des populations face aux risques	Evolution des logements précaires dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (avec désagrégation par sexe du chef de famille) : % de la population installé dans un habitat précaire  Taux de surpeuplement  OU / ET Evolution du taux de pauvreté dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince** EUCR N1 I1 (avec désagrégation par sexe) [selon les données disponibles]  Taux de sous-emploi  Taux de chômage  % de la population avec des revenus très instables  Indice de développement Humain	Enquête ECVMAS 2012 : <u>LOGEMENT</u> Habitat précaire : 6,6 % / Ajoupas : 15 % / Taux de surpeuplement : 66 % (précarité) OU Maison basse : 68,5 % (étalement urbain) <u>CONDITIONS ECONOMIQUES</u> Taux de pauvreté (moins de 1 USD/jour/hab) : 37,3 % /  Taux de sous-emploi global : 58,5 % / Taux de chômage : 24,7 % / Revenus très instables : 52,4 %  Indice de développement humain : 0,454 (2015)	Evolution neutre ou négative (réduction de l'occurrence) des critères de précarité du logement; Evolution positive des conditions économiques de la population urbaine  Evolution positive de l'indice de développement humain	Enquêtes de l'IHSI (notamment le prochain recensement général de la population en préparation)  Etudes des partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, PNUD)	

Objectifs spécifiques: Effet direct	OSC1 : Renforcer la gouvernance du secteur urbain, aux niveaux national et local,	Le texte de la Politique Nationale de la Ville (quel que soit son format choisi)	2015 : Aucun document stratégique n'encadre le développement urbain dans sa globalité en Haïti	Texte officiel acheminé aux autorités compétentes (p. ex. Chef du Gouvernement) en fin de programme	Lettre ou document officiel d'introduction,	Engagement des autorités envers les réformes : volonté politique et portage impliquant toutes les parties prenantes
Objectifs spécifiques: Effet direct	OS2: Renforcer la résilience des populations urbaines	Conditions environnementales <u>visibles</u> de la ravine X / du quartier du Centre-Ville de Port-au-Prince (telles que peuvent le percevoir un habitant tout comme un investisseur, en considérant surtout la présence de voiries et espaces publics, d'habitat précaire, d'érosion, de végétation, et de déchets)  Niveau de revenu moyen des ménages bénéficiaires directs  Taux d'accès aux services de base dans la zone cible (eau potable, assainissement, déchets, etc.)	2017 : Les conditions de référence seront enregistrées pendant une Campagne photographique simple initiale [à prévoir dans les activités].  La ligne de base spécifique pour les zones d'interventions sera définie lors du démarrage du programme	Amélioration visible de la condition environnementale (moins d'habitat précaire, moins d'érosion, , moins de déchets; plus de voiries, d'espaces publics, de végétation... ) de la zone sélectionnée en début de projet.  Amélioration des revenus des ménages directement bénéficiaires  Amélioration de l'accès aux services de base dans la zone cible	Photographies et analyse de celles-ci dans les rapports d'activité et rapports d'évaluation  rapports d'activité et d'évaluation,	Stabilité environnementale : aucun désastre exceptionnel (séisme, cyclone...) n'arrive dans la zone d'intervention

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles en fin de programme	Vérification	Hypothèses
Produits	R1.1: Le cadre légal, réglementaire et institutionnel du développement urbain, et les compétences pour le mettre en œuvre, sont améliorés	<p>Nombre d'événements regroupant les acteurs sectoriels ou sous-sectoriels organisés chaque année</p> <p>Nombre de professionnels ayant reçu une formation continue liée aux métiers de l'urbain (avec désagrégation par sexe)</p> <p>Nombre de règlements, plans etc.</p>	<p>2016 : 1 Forum Urbain National organisé tous les 2 ans (1<sup>ère</sup> édition 2014, 2<sup>ème</sup> édition 2016)</p> <p>2013-2015 : Sessions de formation ad hoc pour personnel municipal (MICT): 204 p. formées dans 27 communes</p> <p>2015-2016 : Programme de formation à l'attention du personnel ministériel et des collectivités territoriales en urbain (AGIR) : 29 personnes formées</p>	<p>Au moins 1 événement sectoriel ou sous-sectoriel par an</p> <p>Au moins 80 personnes (12 postes-clefs dans les communes d'intervention + 3 Délégations + autres acteurs sectoriels publics et non publics) sont formées</p> <p>3 plans d'aménagement et 2 règlements sont approuvés avant la fin du programme</p>	<p>Notes de presse,</p> <p>Rapports d'activité et d'évaluation contenant les listes de présence des réunions et événements</p>	<p>Volonté des institutions de collaborer et engagement dans une démarche participative et inclusive</p> <p>Le personnel des institutions publiques locales et déconcentrés est stabilisé</p>
	R.1.2: La société civile a joué son rôle dans le développement urbain	<p>Nombre d'organisations ayant participé de manière continue au processus d'élaboration de la politique de la ville (et les processus réglementaires y afférents) et au suivi des politiques municipales des 3 villes concernées par le projet (avec % de participation des femmes)</p>	<p>2016 : nombre d'organisations ayant participé au processus d'identification du présent programme : Secteur privé, associations professionnelles et syndicats : 11 / Associations et fondation à caractère social : 12</p>	<p>Au moins 10 organisations, et participation de 25 % de femmes</p>	<p>rapports d'activité et d'évaluation, contenant les listes des participants des réunions sur l'identification des politiques liées à l'urbain</p>	<p>Les institutions publiques en charge du programme (nationales comme locales) s'engagent dans une démarche participative</p>

Produits	R2.1: L'accès aux services de base des populations les plus vulnérables est amélioré	<p>Nombre de bénéficiaires de services urbains construits/élargis par cette action (eau, assainissement, déchets) dans les zones ciblées, ventilés par sexe Et par type de service (EUCR N1 I22 et I25)</p> <p>Nombre de ménage avec accès aux services d'eaux potable</p> <p>% d'échantillons d'eau analysés dans les points de distribution des systèmes d'approvisionnement en eau potable ciblés par le programme présentant des niveaux de chlore résiduel acceptable.</p> <p>Nombre de km de réseau d'eau potable construits</p> <p>Nombre de personnes utilisant un système d'assainissement amélioré dans la zone cible</p> <p>Quantité de déchets (en volume et en poids) pré-collectés/traités</p>	<p><u>SERVICES ET RESEAUX URBAINS</u></p> <p>2015 : les réalisations à mi-parcours PARAQ (10<sup>ème</sup> FED) sont de : 174 000 bénéficiaires indirects / 5 600 mètres linéaires réalisés en voirie et drainage</p> <p>La ligne de base spécifique pour les zones d'interventions sera définie lors du démarrage du programme</p>	<p>Augmentation du nombre de ménage avec accès aux services d'eaux potable accessible</p> <p>Augmentation du réseau d'eau potable (en km).</p> <p>Augmentation du nombre de personnes utilisant un système d'assainissement amélioré dans la zone cible</p> <p>Augmentation de la quantité de déchets (en volume et en poids) pré-collectés/traités</p> <p>75% des échantillons d'eau analysés dans les points de distribution des systèmes d'approvisionnement en eau potable ciblés par le programme présentant des niveaux de chlore résiduel acceptable.</p>	Rapports d'activité et d'évaluation	La situation sécuritaire est stable dans les zones ciblées et permet le déroulement normal des activités
Produits <sup>1</sup>	R2.2 L'environnement urbain est mieux protégé et la vulnérabilité aux risques est diminuée	Mètre linéaire de voirie construite ou réhabilité et de canal de drainage construit, renforcé ou curé (EUCR N2 I26)	<p><u>PROJETS D'AMENAGEMENT</u></p> <p>2016 : 0</p>	Plus de 5 000 mètres linéaires sont réalisés en voirie et drainage	Rapports d'activité et d'évaluation	La situation sécuritaire est stable dans les zones ciblées et permet le déroulement normal des activités
Produit <sup>1</sup> s	R2.3: Les conditions du développement économique et social des zones urbaines sont améliorées	<p>Nombre de projets d'investissement mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage municipale ET / OU</p> <p>Nombre de personnes formées dans la filière construction (ventilé par le sexe)</p> <p>Niveau de revenu moyen des ménages bénéficiaires directs désagrégé par sexe du chef de ménage</p>	<p><u>PROJETS D'AMENAGEMENT</u></p> <p>2013-2015 : Expérience AGIL/10<sup>ème</sup> FED 11 projets communaux (≈ 6 M HTG chacun) / 2011 : Expérience France/ Décentralisation 10 projets communaux (≈ 1,5 MHTG chacun)</p> <p><u>FORMATION PROFESSIONNELLE:</u></p> <p>830 personnes formées dans le cadre du PARAQ</p> <p>La ligne de base spécifique pour les zones d'interventions sera définie lors du démarrage du programme</p>	<p>Au moins 7 projets réalisés (quelle que soit leur envergure)</p> <p>- Au moins 400 personnes formées dans la filière de la construction</p> <p>Augmentation du niveau de revenu moyen des ménages bénéficiaires directs désagrégé par sexe du chef de ménage</p>	<p>Rapports d'activité et d'évaluation</p> <p>La base de données sur les participants des formations (ventilée par le sexe)</p>	La situation sécuritaire est stable dans les zones ciblées et permet le déroulement normal des activités

	R2.4 La résilience des populations urbaines victimes de Matthew est améliorée	<p>Dans la zone d'impact de Matthew (Jérémie et Les Cayes):</p> <p>Nombre de d'habitants ayant un espace public amélioré (y compris voiries) dans un rayon de 200 m de leur habitation.</p> <p>Accès aux services urbains (eau, assainissement, déchets) dans les zones ciblées, ventilés par sexe</p> <p>Revenu moyen des bénéficiaires d'activités de développement économique</p>	<p>Données à préparer lors de la préparation du AàP sur base des infos d'ECHO</p> <p>La ligne de base spécifique pour les zones d'interventions sera définie lors du démarrage du programme</p>	<p>Augmentation des habitants ayant accès à un espace public amélioré dans un rayon de 200 m de leur habitation.</p> <p>Amélioration de l'accès aux services urbains (eau, assainissement, déchets) dans les zones ciblées, ventilés par sexe</p> <p>Amélioration du revenu moyen des bénéficiaires d'activités de développement économique</p>	Rapports d'activité et d'évaluation	La situation sécuritaire est stable dans les zones ciblées et permet le déroulement normal des activités; pas d'autre catastrophe naturelle.
--	---	--	---	---	-------------------------------------	--

<sup>i</sup> Concernant les travaux prévus, l'engagement actuel contient les montants pour les études techniques et préparation des dossiers d'appel d'offres. Dès que ceux-ci seront prêts, un montant complémentaire estimé à 16 000 000 EURO pourra être engagé par avenant à la présente convention de financement pour financer ces travaux.

<sup>ii</sup> idem.